

Date : le 15 décembre 2005

Au : secrétaire de la Commission spéciale sur la Loi électorale

Du : Groupe Solidarité Justice

Objet : Mémoire sur la révision du mode de scrutin

Nous sommes un groupe dénommé Groupe Solidarité Justice, composé d'environ soixante-quinze personnes pour la plupart membres d'une congrégation religieuse. En tant que citoyennes, nous portons avec d'autres groupes de la société civile un projet de société axé sur la recherche du bien commun, sur une répartition équitable de la richesse, sur l'équilibre entre l'intérêt des personnes notamment les plus vulnérables et l'intérêt de la collectivité. De ce point de vue, nous comptons sur un système politique où les pratiques démocratiques permettent à tous les citoyens et citoyennes d'exercer un réel pouvoir dans notre vie collective québécoise.

Dans cette perspective, nous accueillons favorablement l'intention gouvernementale de réviser la loi électorale. Même si cette réforme tarde beaucoup à se concrétiser - on en parle depuis bientôt cinquante ans! -, on doit reconnaître au gouvernement actuel une certaine volonté politique « d'établir de nouvelles bases démocratiques plus inclusives pour l'ensemble des citoyens ... et des citoyennes ». Nous tenons cependant à ce que le changement qui sera effectué demeure le plus désintéressé possible, c'est-à-dire qu'il ne vise pas à servir les intérêts du parti qui le propose. La meilleure garantie, à ce niveau, demeure la participation citoyenne. C'est pourquoi nous apportons la présente contribution au débat en sachant que ce n'est qu'une mince partie d'un vrai processus démocratique.

Un regard critique sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale nous en fait constater quelques aspects positifs :

- l'intention de corriger des distorsions par l'établissement d'une part de représentation proportionnelle;
- la préoccupation d'une meilleure représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles.

Cependant, nous réclamons des améliorations notables au projet sur les points suivants.

Pour des résultats qui reflètent le plus fidèlement possible le vote populaire et le pluralisme politique

Nous croyons que l'attribution des sièges compensatoires par district passe tout à fait à côté de la cible. Cette solution favorise tantôt l'un, tantôt l'autre des plus grands partis, quand ce n'est pas plus souvent l'un d'entre eux, et confirme les clivages comme viennent encore de le démontrer les élections partielles dans Outremont et Verchères.

Une vraie réforme du mode de scrutin exigerait plutôt, de la part des électrices et des électeurs, un double choix national et de circonscription, donc deux votes. L'un de ces votes pour une candidate ou un candidat de circonscription permettrait l'élection de 60% des députés; l'autre vote, pour l'une ou l'autre formation politique, servirait à combler les 40% restants des sièges à l'Assemblée nationale. Ces derniers sièges compensatoires seraient attribués aux partis, à partir de listes nationales, en proportion du choix des électrices et des électeurs sans seuil d'éligibilité préétabli pour l'un ou l'autre parti. Nous pourrions ainsi voter pour des partis en émergence qui représentent nos valeurs sans que nos votes soient systématiquement perdus.

Pour une juste place des régions

Notre proposition précédente pourrait être perçue comme moins avantageuse pour les régions. Les 60% de sièges éventuellement alloués aux circonscriptions, conjugués à une bonne carte électorale, assureraient déjà une juste représentation des régions.

Pour une participation satisfaisante de celles-ci au pouvoir d'autres solutions devraient être envisagées en cours de mandat, des solutions qui reconnaissent la spécificité de chaque région, ses ressources propres, le sentiment d'appartenance de sa population et sa dynamique particulière.

Pour une représentation égale des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale

Force nous est de constater que la représentation politique des femmes stagne et que le chemin vers l'égalité risque d'être très long alors que la proportion des femmes parmi la population justifierait une représentation à 50% dans les instances démocratiques. Les incitations financières proposées dans l'avant-projet de loi ne nous apparaissent pas assez contraignantes pour que les partis politiques livrent les résultats attendus.

Notre proposition est la suivante : que la liste nationale élaborée par chaque parti pour l'attribution des sièges compensatoires comporte un nombre égal de femmes et d'hommes et que le premier nom sur chaque liste soit celui d'une femme comme reconnaissance symbolique du déséquilibre historique.

En complément, il importera de créer des conditions favorables à l'engagement politique, soit des mesures de conciliation travail-famille, dans l'intérêt aussi des jeunes pères, et des changements dans la culture politique afin de maximiser tant l'approche des femmes que celle des hommes.

Pour une représentation équitable de la diversité ethnoculturelle de la population québécoise

Encore une fois, les incitations financières ne sauraient convaincre les partis de contribuer à une représentation juste des minorités ethniques – un concept qu'il importerait d'ailleurs de définir - d'autant que cette partie de la population est très inégalement répartie sur le territoire québécois.

De même qu'au chapitre précédent, la solution réside dans l'établissement de listes nationales. Étant donné que la proportion des minorités ethnoculturelles est de l'ordre de 20%, il devrait y

avoir, sur chaque liste de parti, une personne appartenant à cette catégorie pour chaque bloc de cinq (5) candidates et candidats.

CONCLUSION

À la condition de respecter des normes d'équité, la réforme de la Loi électorale demeure, par rapport à la vie démocratique du Québec, un pas dans la bonne direction. Nous comptons qu'elle introduira des changements réels dans la culture politique, au-delà des lignes de parti, qu'elle ouvrira des espaces pour le pluralisme des visions politiques et qu'elle suscitera un plus grand taux de participation tant au processus électoral qu'à la vie démocratique. La vie et les affaires publiques appartiennent réellement à toute citoyenne et tout citoyen et il importe que l'organisation étatique soit un lieu d'authentique partage du pouvoir.

N.B. – Nous apprécierons être invitées à la rencontre de Montréal de la Commission spéciale sur la Loi électorale.

Personne à contacter : Céline Beaulieu (514 761-5508)